Observation

Mr Massergue, marchand à Leogane ressentis il y a quatre ans, une douleur sourde sous l'articulation de la clavicule droite avec le sternum ; il éprouva bientôt une gêne dans les mouvemens du bras, et il se manifesta en dehors une tumeur renittente avec un gonflement de l'extrémité de la clavicule

on crus que c'étois un noeud vénérien. on administra le sublimé, on appliqua des fondans sur la tumeur, qui augmenta ainsi que les douleurs. enfin on reconnus un anevrysme.

on emploia alors les saignées les délaiam les émolliens, les bains, les douches; les douleurs augmentèrent encore, et furent accompagnées d'insomnie, de la perte de l'appétit, d'affoiblissement, de fièvre.

La tumeur étois considérable, elle avois une pulsation forte; les clavicules et particulièrement la droite étoient écartées. Je conseillai au malade d'abandonner le traitement dont il se servois, parce qu'il ne pouvois qu'augmenter son mal. Je lui conseillai un régime doux, du repos, et surtout de ne pas laisser toucher à cette tumeur.

un empirique donna des drastiques, et voians qu'ils ne remplissoient pas ses vues il fut assez téméraire pour faire une ouverture d'un pouce dans le centre de la

ARC 80 d 4
n° 26

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

tumeur. Le malade a encore vecu deux jours, parceque l'ouverture interne ne repondoit pas à l'exterieure, ce qui a permis d'arrêter le sang.

nous avons ouvert cet homme, le 30 f.er 1780

La tumeur avoit l'apparence d'un goëtre, son volume étoit celui d'un oeuf d'autruche. Les tegumens qui la couvroient avoient leur couleur naturelle, excepté autour de l'ouverture où il y avoit une forte échymose, produit par l'infiltration du sang qui s'étoit coagulé en lammes, dans le tissu cellulaire.

Les clavicules étoient écartées du sternum, de plus de deux pouces, particulierement la droite; elles étoient jettées en avant et portoient sur l'arondissement de la tumeur. L'extremité de chacun et toute la partie superieure du sternum étoient vermoulues et cariées.

Le sac anevrysmal étoit d'un rouge noir. Ses parois avoient au moins deux lignes, ils paroissoient formés par la dilatation de l'artere, fortifiés par l'adossement du tissu cellulaire encrouté de sang coagulé

Le coeur étoit dans l'etat naturel, ainsi que l'aorte, jusqu'à la courbure. La sousclavière gauche et la carotide gauche etoient dans l'etat naturel, mais la partie anterieure, laterale droite du haut de la courbure de l'aorte, entre le tronc de la

carotide gauche, sous celui de la sous clavière droite et de la carotide droite, étois tiré et formois la Base de la tumeur

J'ai eu l'honneur de montrer cette tumeur à Mr. côme d'angerville, Mtre en chirurgie de paris, le jour même que j'en ai fais la dissection.

Observation

un négre agé de quarante cinq ans, d'une constitution forte, vint à l'hôpital de l'habitation, le 1. 9bre 1780. il se plaignois d'une douleur dans la poitrine et d'un engourdissemens dans tous le côté drois.

comme nous étions dans une saison pluvieuse et froide, que les Rhumes, les douleurs rhumatismales, les maladies produites par la surabondance, l'infiltration, l'épanchemens de la sérosité étoient commune, je presumai que la maladie de ce negre étois de la même espéce.

ce negre eut le lendemain une foiblesse et il mourus.

Il n'y avois pas d'infiltration dans le tissu cellulaire. le foie étois volumineux, altéré dans sa couleur et dense: la ratte étois engorgée.

nous avons trouvé à la Base du coeur une tumeur grosse, comme un oeuf, formée par la dilatation de l'origine de l'aorte. cette dilatation s'étendois jusqu'en à cinq

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

[illegible] au dessous de la crosse de l'aorte
et dans cet endroit, cette artere reprenoit
son diametre naturel.

Le coeur ne présentoit rien d'extraordinaire.
Les carotides, les axillaires étoient dans l'état
naturel. Les parois de l'aorte dans la
partie anevrysmée avoient la même épaisseur
et la même densité que le reste de l'artere.
Il n'y avoit que la tunique interne qui
étoit rougeatre et paroissoit alterée.

Carthrane
Méd. du Roy
au cap français

[illegible]
[illegible]
n.° 96. tii